

• AVIS D'APPEL À CANDIDATURE

- GOUVERNORAT DE TILLABERI
- DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE ET DU SPORT DE DIFFA
- DIRECTION REGIONALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE DOSSO
- SERVICE CENTRAL DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME ET LA CRIMINALITE TRANSNATIONALE ORGANISEE
- CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES D'AGADEZ
- DIRECTION REGIONALE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE DOSSO
- HOPITAL NATIONAL DE NIAMEY
- VILLE DE NIAMEY
- MAISON D'ARRÊT D'ARLIT

• AVIS D'ATTRIBUTION

- AGENCE DE RÉGULATION DES MARCHES PUBLICS
- ECOLE DES SURVEILLANTS D'ELEVAGE DE MARADI

• PLANS PRÉVISIONNELS

- CABINET DU PREMIER MINISTRE
- DIRECTION REGIONALE DE L' ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE DOSSO
- DIRECTION REGIONALE DE LA SANTE PUBLIQUE DE LA POPULATION ET DES AFFAIRES SOCIALES D'AGADEZ
- DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE DIFFA
- DIRECTION REGIONALE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE TAHOUA
- DIRECTION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE D'AGADEZ
- PROJET DE RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE DES COMMUNAUTÉS RURALES À L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE AU NIGER (DOSSO)
- DISTRICT SANITAIRE DE DOGONDOUTCHI
- CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE AMA DE NIAMEY
- LYCEE TECHNOLOGIQUE DES METIERS DU BATIMENT DE DOGONDOUTCHI
- INSTITUT DE FORMATION EN ALPHABETISATION ET EDUCATION NON FORMELLE
- ECOLE DEND NATIONALE NIAMEY
- ESCADRON DE GENDARMERIE 1/1 NIAMEY
- ESCADRON DE GENDARMERIE 2/1 NIAMEY
- COMMUNE RURALE DE BABANKATAMI
- COMMUNE RURALE DE GOUGARAM
- MAISON D'ARRÊT DE DIFFA
- MAISON D'ARRÊT DE MARADI
- MAISON D'ARRÊT DE DAKORO



DÉCISIONS DU CRD

LE COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS





Sommaire

- AVIS D'APPEL À CANDIDATURE PAGES 3-6
- AVIS D'ATTRIBUTION PAGES 7-11
- PLANS PRÉVISIONNELS PAGES 12 - 23
- DÉCISION CRD PAGES 24-31



Agence de Régulation des Marchés Publics



Journal des Marchés Publics

Hebdomadaire de l'Agence de Régulation des Marchés Publics du Niger

BP : 725 - Niamey - NIGER
Tél : (00227) 20 72 35 00
Email : armp@intnet.ne
Site web : www.armp-niger.org

Directeur de Publication

Dr. Issoufou Adamou

Directrice de la Rédaction

Mme Zourkaleini Zara

Comité de Rédaction

Mme Zourkaleini Zara

M. Adamou Tahirou

M. Yacouba Soumana

M. Amadou Mahaman Rabiou

Dr. Almoctar Mahamane

M. Maharou Habou

Conception & Impression



La Grande Imprimerie du Niger

BP: 383 Niamey - Niger

Tél. : +227 20 73 30 91

96 86 33 33

Tirage :

200 exemplaires

Abonnement/Distribution

ARMP : Tél : 20 72 35 00



GOVERNORAT DE TILLABERI

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N° 001/2022/GTI/CRP/DK/TI

Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Approbation de l'Additif N°1 au plan Prévisionnel de passation annuel 2022 des Marchés publics du Centre de Réinsertion Professionnel de Dai Kaina par la DGCMP/OB en date du 25 Aout 2022.

1. Le centre de Réinsertion professionnel de Dai Kaina (Tillabéri) dispose des fonds (Budget National), afin de financer **les Travaux de Construction d'une infirmerie et d'un mur de clôture de 91,65 ml et de 2,30 m au centre de réinsertion professionnel de Dai Kaina**; à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché: **Travaux de Construction d'une infirmerie et d'un mur de clôture de 91,65 ml et de 2,30 m de de hauteur au centre de réinsertion professionnel de Dai Kaina**.

Le **Gouverneur de la Région de Tillabéri** sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :

2. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics à l'article 29 du décret n° 2016-641/PRN/PM

du 1^{er} décembre 2016 portant *code des marchés publics et des délégations de service public*, et ouvert à tous les candidats éligibles.

3. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de La Direction Régionale de l'Urbanisme et du Logement de Tillabéri sise à Gandatché; *téléphone* : 00227) 20 71 11 76 ; Fax: 20 71 11 76 et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à la même adresse de 8h 30 à 17h30.

4. Les exigences en matière de qualifications

sont données dans la Section III, Données Particulières de l'Appel d'Offres.

5. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de **Cent Mille (100.000) Francs CFA**, à la **Direction Régionale de l'Urbanisme et du Logement de Tillabéri**. La méthode de paiement sera *en espèce*. Le Dossier d'Appel d'offres sera adressé par la poste ou tout autre mode de courrier.
6. Les offres devront être soumises à la Direction Régionale de l'Urbanisme et du Logement de Tillabéri au plus tard le jeudi 06 octobre 2022 à 10h Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.
7. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, conformément au modèle joint en annexe ou en chèque certifié d'un montant équivalent à au moins 2% du montant de l'offre toutes Taxes Comprises (TTC).
8. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de *120 jours* à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 19.1 des IC et au DPAO.
9. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le jeudi 06 octobre 2022 à 10h 30 à l'adresse suivante : *salle de réunion du Governorat de la Région de Tillabéri*

Le délai d'exécution est de **trois (03) mois**.

Le Gouverneur



DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE ET DU SPORT DE DIFFA

AVIS D'APPEL D'OFFRES

N°001/2022/TRVX/DRJS/DA/FSCE pour la construction et l'équipement d'un bloc de deux (02) salles de classe et un bloc d'une salle de classe au C.P.J de MAINE-SOROA et la construction et l'équipement un bloc de trois (03) ateliers au C.P.J de DIFFA

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'exécution du Plan de Passation des marchés initial de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports de Diffa approuvé par lettre **N°000930/MF/DGCMP/OB//DCOB/DASP-PM du 15 Juin 2022** paru dans le JMP n° 454 du 29 aout au 4 Septembre 2022.
2. La Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports de Diffa a obtenu des fonds du FCSE, afin de financer la construction et équipement d'un bloc de trois (03) salles de classe et un bloc d'une salle de classe au C.P.J de MAINE-SOROA et la construction et l'équipement un bloc de trois (03) ateliers au C.P.J de DIFFA.
3. Le Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports de Diffa sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux de construction et équipement de salles de classes en trois (3) lots :
 - Lot 1 : Construction et *équipement* de deux salles de classe sur le nouveau site CPJ Mainé
 - Lot 2 : Construction et *équipement* d'une salle de classe sur le nouveau site CPJ Mainé
 - Lot 3 : Construction et *équipement* d'un bloc de trois (03) ateliers d'apprentissage à Diffa
4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics aux articles **29 à 39**, et ouvert à tous les candidats éligibles.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse et du Sport de Diffa tel :90 04 20 16 /99 56 66 62, mail : aliboukari096@gmail.com et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse

mentionnée ci-après : Direction Régionale de la Jeunesse et du Sport de Diffa sis au stade de Diffa, du lundi au jeudi de 8h à 17 h et le vendredi de 8 h à 13h.

6. Les exigences en matière de qualifications sont : Voir le DPAO pour les informations détaillées.
7. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de cent mille **100 000 FCFA** à la Direction Régionale de la Jeunesse et du Sport de Diffa. La méthode de paiement sera le **paiement en espèces**.
8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après Direction Régionale de la Jeunesse et du Sport de Diffa sis au stade de Diffa au plus tard le **27 Octobre 2022 à 10 heures**. Les offres déposées après la date et l'heure limites fixées pour la remise des offres ne seront pas acceptées.
9. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de :
 - Lot 1 : quatre cent quatre-vingt mille (480 000) francs CFA
 - Lot 2 : deux cent quarante mille (240 000) franc CFA
 - Lot 3 : cinq cent mille (500 000) francs CFA
10. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de 120 jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifiées au point 19.1 des IC et au DPAO.
11. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **27 Octobre 2022 à 11 heures 00 minute** dans la salle de réunion de la Direction Régionale de la Jeunesse et du Sport de Diffa.
12. Par décision motivée, la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Appel d'offres.

Le Directeur Régional



AVIS D'APPEL À CANDIDATURE



DIRECTION REGIONALE DE L'EDUCATION NATIONALE DE DOSSO

APPEL A CANDIDATURE N° 005/DREN/2022/DO

1. Le présent Avis d'appel à candidature s'inscrit dans l'exécution du Plan Prévisionnel annuel de passation des Marchés de la DREN de Dosso approuvé par lettre N° 444/MF/DGCMP/OB/DASPPM en date du 21 Mars 2022.
2. La Direction Régionale de l'Éducation Nationale (DREN) sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison des matériels suivants : **Acquisition de matériels pédagogiques pour les élèves vivant avec le handicap et les guides pour les enseignants dans toutes les matières enseignées.**
3. La passation du Marché sera conduite par Demande de Renseignements et de Prix telle que spécifiée à l'article 50 du code des marchés publics et des délégations de service public, et ouvert à tous les candidats éligibles.
4. Le délai de livraison du marché est de : 15 jours.
5. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier de Demande de Renseignements et de Prix complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de Cent mille (100 000) milles F CFA à la **Direction Régionale de l'Éducation Nationale de Dosso, Tel 20 650 373, sise au Quartier Bagué Koira** : les jours ouvrables, **du lundi au jeudi, de 9 heures à 16 heures et le vendredi de 9 heures à 12 heures.**
6. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : **Direction Régionale de l'Éducation Nationale de Dosso, Tel 20 650 373** au plus tard **le vendredi 7 octobre 2022 à 9 heures 30 mn.** L'ouverture des plis aura lieu **le même jour à 10 heures** dans la salle de réunion de la DREN de Dosso. Les offres déposées après la date et l'heure limite fixées pour la remise des offres ne seront pas acceptées.
7. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de 90 Jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifiées au point 11.1 des DPDRP.
8. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

Le Directeur Régional

VILLE DE NIAMEY

AVIS D'APPEL À CANDIDATURE N°001/2022/DM/PC/VN/CAB/DMP

1. Le présent Avis d'appel à candidature publié dans **le journal des Marchés Publics du Niger N°453 du 22 au 28 août 2022.**
2. La Ville de Niamey sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison des fournitures (ou la prestation des services) suivants : Achat de 150 fûts de bitume au profit de la Ville de Niamey.
3. La passation du Marché sera conduite par Demande de Renseignements et de Prix telle que spécifiée à l'article 50 du code des marchés publics et des délégations de service public, et ouvert à tous les candidats éligibles.
4. Le délai d'exécution du marché est de **trente (30) jours calendaires** à compter de la date de notification du marché approuvé.
5. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier de Demande de Renseignements et de Prix complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de *Cinquante Mille (50 000 F CFA) Francs CFA* auprès de la *Direction des Marchés Publics de la Ville de Niamey.* La méthode de paiement sera *en espèce.*
6. Les offres devront être soumises à la *Ville de Niamey (Bureau d'Ordre)* au plus tard **le mardi 4 octobre 2022 à 10 heures 00 mn.** Les offres déposées après la date et l'heure limites fixées pour la remise des offres ne seront pas acceptées.
7. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de 15 jours à compter de la date limite du dépôt des offres à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 11.1 des DPDRP.
8. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis **4 octobre 2022 à 10 heures 30 mn** dans la salle de réunion de la Ville de Niamey.

Le Maire



VILLE DE NIAMEY

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°003/2022/DM/PCVN/CAB/DMP

Le présent Avis d'Appel d'Offres fait suite à l'additif n° 2 de l'avis général de passation de marchés publié dans l'hebdomadaire de l'Agence de Régulation des Marchés Publics N°453 du 22 au 28 août 2022.

1. La ville de Niamey dispose des fonds pour financer la Fourniture et pose des matériels électriques pour l'éclairage des casernes des Sapeurs Pompiers dans la Ville de Niamey ; Fourniture et pose des matériels solaires et la réhabilitation des 20 lampadaires sur le boulevard de l'indépendance ; Fourniture et pose des matériels électriques pour la réhabilitation d'éclairage public de la rue du Tchad située entre le rond point Eglise et Balafon dans la Ville de Niamey en trois (3) lots et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché n°003/2022/DM/PC/VN/CAB/DMP pour la Fourniture et pose des matériels électriques pour l'éclairage des casernes des Sapeurs Pompiers dans la Ville de Niamey ; Fourniture et pose des matériels solaires et la réhabilitation des 20 lampadaires sur le boulevard de l'indépendance ; Fourniture et pose des matériels électriques pour la réhabilitation d'éclairage public de la rue du Tchad située entre le rond point Eglise et Balafon dans la Ville de Niamey en trois (3) lots.

2. La ville de Niamey sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison des fournitures et les prestations suivantes en trois lots :

Lot n° 1 : Fourniture et pose des matériels électriques pour l'éclairage des casernes des Sapeurs Pompiers dans la Ville de Niamey ;

Lot n° 2 : Fourniture et pose des matériels solaires et la réhabilitation des 20 lampadaires sur le boulevard de l'indépendance ;

Lot n° 3 : Fourniture et pose des matériels électriques pour la réhabilitation d'éclairage public de la rue du Tchad située entre le rond

point Eglise et Balafon dans la Ville de Niamey. Le candidat a la possibilité de soumissionner pour un seul lot.

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics aux articles 29 et 30 *du code des marchés publics et des délégations de service public*, et ouvert à tous les candidats éligibles.
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Ville de Niamey à la Direction des Marchés Publics et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après *du lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h 00 mn et le vendredi de 8 h 30 mn à 13 h 00 mn.*
5. Les exigences en matière de qualifications figurent dans les DPAO..
6. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de *Cinquante Mille (50 000 F CFA) Francs CFA* auprès de la Direction des Marchés Publics de la Ville de Niamey. La méthode de paiement sera *en espèce*.
7. Les offres devront être déposées à la Ville de Niamey (*Bureau d'Ordre*) au plus tard *le jeudi 27 octobre 2022 à 10 heures 00 mn*. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.
8. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de 2% du montant de l'Offre.
9. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de 120 jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 18.1 des IC et au DPAO.
10. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis *le jeudi 27 octobre 2022 à 10 heures 30 mn dans la salle de réunion de la Ville de Niamey*.

Le Maire



VILLE DE NIAMEY

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 004/2022/DM/PC/VN/CAB/DMP

Le présent Avis d'Appel d'Offres fait suite à l'additif n° 2 de l'avis général de passation de marchés publié dans l'hebdomadaire de l'Agence de Régulation des Marchés Publics N°453 du 22 au 28 août 2022.

1. La ville de Niamey dispose des fonds pour financer les travaux de construction du portique de la Cour d'Appel de Niamey ; Travaux de réhabilitation du bâtiment au Tribunal de Commerce de la Ville de Niamey ; Travaux de réhabilitation de bureaux et le service informatique au profit de l'Arrondissement Communal Niamey II ; Travaux de réfection de six (6) classes à l'école primaire Lamordé I en quatre (4) lots, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché n°004/2022/DM/PC/VN/CAB/DMP.
2. La Ville de Niamey sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour des travaux de construction du portique de la Cour d'Appel de Niamey ; Travaux de réhabilitation du bâtiment au Tribunal de Commerce de la Ville de Niamey ; Travaux de réhabilitation de bureaux et le service informatique au profit de l'Arrondissement Communal Niamey II ; Travaux de réfection de six (6) classes à l'école primaire Lamordé I en quatre (4) lots.
L'appel d'offre comporte quatre (4) lots composés comme suit :
Lot n°1 : Travaux de construction du portique de la Cour d'Appel de Niamey ;
Lot n°2 : Travaux de réhabilitation du bâtiment au Tribunal de Commerce de la Ville de Niamey ;
Lot n°3 : Travaux de réhabilitation de bureaux et le service informatique au profit de l'Arrondissement Communal Niamey II ;
Lot n°4 : Travaux de réfection de six (6) classes à l'école primaire Lamordé I.
3. La passation du Marché sera conduite par

Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics aux articles 29 et 30 du code des marchés publics et des délégations de service public, et ouvert à tous les candidats éligibles.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Ville de Niamey à la Direction des Marchés Publics et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après *du lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h 00 mn et le vendredi de 8 h 30 mn à 13 h 00 mn.*
5. Les exigences en matière de qualifications figurent dans les DPAO.
6. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de *Cinquante Mille (50 000 F CFA)* Francs CFA auprès de la Direction des Marchés Publics de la Ville de Niamey. La méthode de paiement sera *en espèce.*
7. Les offres devront être déposées à *la Ville de Niamey (Bureau d'Ordre)* au plus tard *le vendredi 28 octobre 2022 à 10 heures 00 mn.* Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.
8. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de 120 jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 18.1 des IC et au DPAO.
9. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis *le vendredi 28 octobre 2022 à 10 heures 30 mn dans la salle de réunion de la Ville de Niamey.*
10. Par décision motivée, la ville de Niamey se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Appel d'offres.

Le Maire



CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES D'AGADEZ D'AVIS D'APPEL À CANDIDATURE

1. Le présent Avis d'Appel à candidature fait suite à l'Approbation de l'Additif N°02 du Plan Prévisionnel du PPM Initial 2022 par la **DGCMP/OB N°000760/MF/DGCMP/OB/DCOB/DASPPM du 19 Mai 2022** et publié le 27 juin 2022 dans le journal de l'ARMP N°0445
2. Le CROU/AZ sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'Achat suivante : **Ambulance Médicalisée** pour le compte du Centre Régional des Œuvres Universitaires d'Agadez repartis en **unique Lot**
3. La passation du Marché sera conduite par Demande de Renseignements et de Prix telle que spécifiée à l'article 50 du code des marchés publics et des délégations de service public, et ouvert à tous les candidats éligibles.
4. Le délai d'exécution du marché est de : **Un (01) mois**
5. Les candidats intéressés peuvent consulter le dossier de Demande de Renseignements et de Prix complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de **Cent Mille Francs (100 000) FCFA** à partir du **27/09/2022** à l'adresse mentionnée ci-après : service Financier au numéro : **98 35 31 19** du CROU/AZ.
6. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après CROU/AZ : **Service Financier du CROU/AZ**, rue : duplex SOKNI au plus tard le **03/10/2022 à 09h00 mn**. Les offres déposées après la date et l'heure limites fixées pour la remise des offres ne seront pas acceptées.
7. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période 30 jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifiées au point 11.1 des DRP.
8. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis à la salle de réunion situé dans l'enceinte même du centre le **03/10/2022 à 10h00mn**

Directeur CROU/AZ

DIRECTION REGIONALE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE DOSSO

AVIS D'APPEL PUBLIC À CANDIDATURE N°003/2022/BN/DRE/T/FP/DO

RELATIVE A L'ACQUISITION DE LA MATIERE D'ŒUVRE CFPT/DO

Le présent avis fait suite au Plan Prévisionnel de Passation de Marchés de la DRET/FP de Dosso paru dans le journal de l'ARMP N°456 du 12 au 18 septembre 2022

1. La Direction Régionale de l'Enseignement Technique et de la formation Professionnelle de Dosso invite les candidats remplissant les conditions requises à présenter une offre sous pli cacheté pour l'acquisition de la matière d'œuvre CFPT/DO :
2. La passation du Marché sera conduite par Demande de Renseignements et de Prix telle que spécifiée aux articles 50 et 51 du code des marchés publics et des délégations de service public], et ouvert à tous les candidats éligibles :
3. Le délai d'exécution est de sept (07) jours ;
4. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier de Demande de Renseignements et de Prix complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de 25 000 F CFA à la Direction Régionale de l'Enseignement Technique et de la formation Professionnelle de Dosso.
5. Les offres devront être soumises à la Direction de l'Enseignement Technique et de la formation Professionnelle de Dosso. Au plus tard le **mardi 27 septembre 2022 à 09h 00mn**. Les offres déposées après la date et l'heure limites fixées pour la remise des offres ne seront pas acceptées.
6. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de (30) jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 11.1 des DPDRP.
7. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le tard **le mardi 27 septembre 2022 à 10h 00mn** à la Direction Régionale de l'Enseignement Technique et de la formation Professionnelle de Dosso.

Le Directeur Régional



AVIS D'APPEL A CANDIDATURE



HOPITAL NATIONAL DE NIAMEY

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N°011/2022/DGHNN/DAF/SPM/DSP

Avis d'Appel d'Offres national N°011/2022/DGHNN/DAF/SPM/DSP pour l'acquisition et l'installation de matériel d'imagerie médicale.

- 1 Le présent avis fait suite à l'additif N°1 au Plan Prévisionnel de Passation de Marchés approuvé par lettre N°163/MF/DGCMP/OB/DCOB/DASPPM du 08 Février 2022 et publié dans le journal des Marchés Publics de l'ARMP/NIGER N°427 du 21 au 27 Février 2022 et en instance d'être publié dans le SIGMAP ;
- 2 Le Directeur Général de l'Hôpital National de Niamey (DG/HNN) sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'acquisition de matériels de chirurgie.
- 3 La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics et des Délégations de Service Public à son article 29 et ouvert à tous les candidats éligibles.
- 4 Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Service de Passation des Marchés de l'HNN et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres les jours ouvrables de 9 h à 16 heures sauf le vendredi de 09h à 12h.
- 5 La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales ou groupements desdites personnes en règle vis à vis de l'Administration (voir détails dans les instructions aux

- soumissionnaires) pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension.
- 6 Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable, auprès du Service Passation des Marchés Publics et Délégation de services Publics de Cinq Cent mille (500 000) F.CFA.
- 7 Les offres présentées en un(1) original et deux (2) copies, conformément aux Instructions aux Soumissionnaires devront parvenir ou être remises au Service Passation des Marchés Publics et Délégation de services Publics au plus tard le Jeudi 06 octobre 2022 à 09 heures 30;
- 8 Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, de deux (2%) pour cent du montant de l'offre HT.
- 9 Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de Cent Vingt Jour (120) jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 18.1 des IC et aux DPAO.
- 10 Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le Jeudi 06 octobre 2022 à 10 h00 dans la salle de conférence de l'Hôpital National de Niamey (HNN).

Le Directeur Général

SERVICE CENTRAL DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME ET LA CRIMINALITE TRANSNATIONALE ORGANISEE (SCLCT/CTO)

AVIS D'APPEL À CANDIDATURE

Le présent Avis d'appel à candidature s'inscrit dans l'exécution du Plan Prévisionnel Annuel de Passation de Marchés approuvé par lettre N°00147/MF/DGCMP/EF/SPPM/DASPPM du 07 Février 2022.

Le Directeur du **Service Central de Lutte Contre le Terrorisme et de la Criminalité transnationale Organisée (SCLCT/CTO)** sollicite des offres fermées de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour **l'entretien et réparation du matériel roulant.**

La passation du marché sera conduite par Demande de Renseignement et de **Prix** telle que spécifiée aux articles 4 ; 5 ; 6 de l' Arrêté 107/CAB/PM/ARMP fixant le seuil dans le cadre la Passation des Marchés Publics du code des marchés publics et des délégations de service public et ouvert à tous les candidats éligibles.

Le délai de livraison du marché est de deux (02) semaines (14 jrs). Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier de Demande de Renseignement et de **Prix** complet ou le retirer

à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de vingt mille francs (20 000) F aux services de la Passation des Marchés Publics de la Région de Niamey.

Votre offre devra être faite en **un (01) original et (03) copies**, sous pli fermé, pour l'ensemble des prestations objet de la présente Demande de Renseignement et de Prix La date limite de dépôt des offres est fixée au plus tard le mardi 04 octobre 2022 à 9h 30mn.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai de **90 Jours**, à compter de la date de remise des offres comme spécifier au point 11.1 des DPDRP.

L'ouverture des plis aura lieu le même jour à partir de 10h 00 dans la salle de réunion du **Service Central de Lutte Contre le Terrorisme et la Criminalité transnationale Organisée (SCLCT/CTO)** en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaiteraient participer.

Le Directeur



SERVICE CENTRAL DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME ET LA CRIMINALITE TRANSNATIONALE ORGANISEE (SCLCT/CTO)

AVIS D'APPEL À CANDIDATURE

Le présent Avis d'appel à candidature s'inscrit dans l'exécution du Plan Prévisionnel Annuel de Passation de Marchés approuvé par lettre N°00147/MF/DGCMP/EF/SPPM/DASPPM du 07 Février 2022.

Le Directeur du Service Central de Lutte Contre le Terrorisme et de la Criminalité transnationale Organisée (SCLCT/CTO) sollicite des offres fermées de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture de l'habillement.

La passation du marché sera conduite par Demande de Renseignement et de Prix telle que spécifiée aux articles 4 ; 5 ; 6 de l'Arrêté 107/CAB/PM/ARMP fixant le seuil dans le cadre la Passation des Marchés Publics du code des marchés publics et des délégations de service public et ouvert à tous les candidats éligibles.

Le délai de livraison du marché est de deux (02) semaines (14jrs).

Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier de Demande de Renseignement et de Prix complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement

d'une somme non remboursable de vingt mille francs (20000) CFA aux services de la Passation des Marchés Publics de la Région de Niamey.

Votre offre devra être faite en un (01) original et trois (03) copies, sous pli fermé, pour l'ensemble des prestations objet de la présente Demande de Renseignement et de Prix.

La date limite de dépôt des offres est fixée au plus tard le lundi 03 octobre 2022 à 9h 30mn.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai de 90Jours, à compter de la date de remise des offres comme préciser au point 11.1des DPDRP.

L'ouverture des plis aura lieu le même jour à partir de 10h 00, dans la salle de réunion du Service Central de Lutte Contre le Terrorisme et la Criminalité transnationale Organisée (SCLCT/CTO) en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaiteraient participer.

Le Directeur

MAISON D'ARRÊT D'ARLIT

AVIS PUBLIC D'APPEL À CANDIDATURE NO03/MA/ARLIT/2022

Relatif à la fourniture de produit alimentaire à la maison d'Arlit.

1. Le présent avis fait suite au Plan Prévisionnel de Passation de Marchés gestion 2022 de la maison d'arrêt d'Arlit approuvé par la DGMP/EF par lettre N°001223/MF/DGCMP/OB/DCOB/DASPPM du 30 Aout 2022
2. Le régisseur de la maison d'arrêt d'Arlit invite les candidats remplissant les conditions requises à présenter une offre sous pli cacheté pour la fourniture des produits alimentaires en un lot, Le délai d'exécution est étalé sur quinze (15) jours ;
3. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales ou groupements desdites personnes en règle vis à vis de l'Administration (voir détails dans instructions aux candidats) pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension ;
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir un complément d'information et consulter gratuitement le dossier de Demande de

5. Renseignements et de Prix au niveau du service financier de la maison d'arrêt d'Arlit tous les jours ouvrables de 9 heures à 13 heures ;
5. Tout candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit acheter un jeu complet du dossier Demande de Renseignements et de Prix, auprès du service financier de la Maison d'arrêt d'Arlit moyennant paiement d'un montant non remboursable de quarante mille (40 000) FCFA.
6. Les offres présentées en une (1) original et deux (2) copies, conformément aux Instructions aux Candidats devront parvenir ou être remises au niveau du service financier de la maison d'arrêt au plus tard le **03/10/ 2022** à 09 :00 heures ;
7. L'ouverture des plis aura lieu le même jour **03/10/ 2022** à **10 h 00 mn** dans le bureau du régisseur de la maison d'arrêt d'Arlit en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister ; Les candidats resteront engagés par leurs offres pour un délai de trente (30) jours, à compter de la date limite de remise des offres.

Le Régisseur



AGENCE DE RÉGULATION DES MARCHÉS PUBLICS

AVIS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE

Structure : Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP)

Exercice budgétaire : 2022

Source de financement : Budget ARMP

Mode de passation : Demande de renseignements et de Prix (DRP)

Référence du Contrat : 005/ARMP/2022

Objet du marché : Acquisition d'un (1) véhicule 4x4 double cabine et de deux (2) motos

Date et support de publication de l'Avis : 30 juin 2022

Date de notification aux soumissionnaires : 07 septembre 2022

N° Lot	Noms des Soumissionnaires	Montant proposé	Délais d'exécution	Observations (motif rejet/attribution)
Unique	LA NIGERIENNE DE L'AUTOMOBILE	24 920 000	90 jours à compter de la date de notification	1er (offre unique)

Le Secrétaire Exécutif

ECOLE DES SURVEILLANTS D'ELEVAGE DE MARADI

AVIS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE

Structure : Ecole des Surveillants d'Elevage de Maradi

Exercice budgétaire : Année 2021-2022

Service de financement : Budget National

Mode de Passation : Appel d'Offre Ouvert National

Référence du Marché : N°001/2022/ESE/MI

Objet du Marché : Fourniture des Produits Alimentaires

Date et Support de publication de l'avis : le 24 Mai 2022

Date de notification aux soumissionnaires: le 14 Juillet 2022

N° lot	Noms des soumissionnaires	Monatnt proposé	Délais d'exécution	Observations (motif rejet ou attribution)
N° 1	Ets Ali Labo, cel:96286386	37447440 TTC	Neuf (9) mois	Rejet , non fourniture de l'ARF, du Chèque certifié ou caution bancaire et l'Attestation d'inspection de travail et de la CNSS
	Kabirou Hamidou, cel:94332832	31649455 TTC	Neuf (9) mois	Rejet , pour l'ARF fournie non conforme et non fourniture du Chèque certifié ou caution bancaire et l'Attestation d'inspection de travail et de la CNSS
	Entreprise Galadima et fils, cel:96986351	26950975 TTC	Neuf (9) mois	Retenue , fourniture de toutes les pièces demandées conformément au DAO

Le Secrétaire Exécutif



PLAN PRÉVISIONNEL



CABINET DU PREMIER MINISTRE (Additif N°6)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (5)
1	Recrutement de Bureaux d'Etudes pour le contrôle des projets particuliers de construction d'infrastructures scolaires dans les 12 Communes de la phase 2.	Chef d'unité du PPE	AMI	PM	13/09/2022
2	Realisation des projets particuliers de construction d'infrastructures scolaires primaires et secondaires dans les 12 communes de la Phase 2	Chef d'unité du PPE	AOON	PM	14/09/2022
3	Recrutement des AMO (consultant(s)/GIE) pour l'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage pour les 17 communes de la phase 3.	Chef d'unité du PPE	AMI	PM	13/09/2022
4	Recrutement de Bureaux d'Etudes pour le contrôle des projets particuliers de construction d'infrastructures scolaires dans les 17 Communes de la phase 3	Chef d'unité du PPE	AMI	PM	14/09/2022
5	Realisation des projets particuliers de construction d'infrastructures scolaires primaires et secondaires dans les 17 communes de la Phase 3	Chef d'unité du PPE	AOON	PM	15/09/2022
6	Fabrication et fourniture de cage de but et volley ball dans certains établissements secondaires de la région de Tahoua	Chef d'unité du PPE	DC	PM	-
7	Fourniture de boîtes à pharmacie au profit de certains établissements scolaire de la région de Tahoua	Chef d'unité du PPE	DRP	PM	01/09/2022
8	Sélection d'un cabinet pour l'audit de la mise en œuvre des investissements et de l'impact de développement dans le cadre du programme PPE	Chef d'unité du PPE	AMI	PM	15/09/2022
9	Sélection d'un cabinet pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des investissements et de l'impact de développement dans le cadre du programme PPE	Chef d'unité du PPE	AMI	PM	15/09/2022
10	Achat de Farine Nutritive Améliorée	SP DNP GCA	AON	PM	10/09/2022

DIRECTION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE D'AGADEZ (Additif N°1)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (5)
1	Sélection d'un fournisseur pour la dotation du CFPT et du LPHT en matières d'œuvre Agadez	DRET/ FP/ Agadez	DRP	PM	05/09/2022



PLAN PRÉVISIONNEL



CABINET DU PREMIER MINISTRE (Additif N°6)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (6)	Date d'invitation à Soumission (8)	Date ouverture des offres (9)	Fin évaluation (10)	Date de réception avis DGCMP ou CF (11)	Date de signature du contact (12)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (13)	Délai d'exécution (14)	Source de Financement (15)
22/09/2022	23/09/2022	24/10/2022	28/10/2022	08/11/2022	15/11/2022	24/11/2022	120	KfW
23/09/2022	26/09/2022	26/10/2022	31/10/2022	09/11/2022	16/11/2022	25/11/2022	120	KfW
22/09/2022	23/09/2022	24/10/2022	28/10/2022	08/11/2022	15/11/2022	24/11/2022	120	KfW
23/09/2022	26/09/2022	26/10/2022	31/10/2022	09/11/2022	16/11/2022	25/11/2022	120	KfW
22/09/2022	24/09/2022	24/10/2022	29/10/2022	08/11/2022	18/11/2022	23/11/2022	120	KfW
-	15/09/2022	22/09/2022	22/09/2022	03/10/2022	10/10/2022	19/10/2022	90	KfW
10/09/2022	12/09/2022	27/09/2022	28/09/2022	07/10/2022	14/10/2022	23/10/2022	120	KfW
22/09/2022	24/09/2022	24/10/2022	29/10/2022	08/11/2022	18/11/2022	23/11/2022	0	KfW
22/09/2022	24/09/2022	24/10/2022	29/10/2022	08/11/2022	18/11/2022	23/11/2022	60	KfW
17/09/2022	21/09/2022	22/10/2022	05/11/2022	12/11/2022	19/11/2022	26/11/2022	60	FCD

DIRECTION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE D'AGADECZ (Additif N°1)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (6)	Date d'invitation à Soumission (8)	Date ouverture des offres (9)	Fin évaluation (10)	Date de réception avis DGCMP ou CF (11)	Date de signature du contact (12)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (13)	Délai d'exécution (14)	Source de Financement (15)
14/09/2022	16/09/2022	30/09/2022	03/10/2022	12/10/2022	19/10/2022	28/10/2022	15 jours	Budget National



PLAN PRÉVISIONNEL



DIRECTION REGIONALE DE LA SANTE PUBLIQUE DE LA POPULATION ET DES AFFAIRES SOCIALES D'AGADEZ (ADDITIF N°1)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMMP ou au CF (5)
1	Entretien moyens roulants	DRSP/P/AS	DRP	PM	10-août-22
2	Produits d'entretien	DRSP/P/AS	DC	PM	-
3	Entretien materiel technique	DRSP/P/AS	DC	PM	-
4	Fournitures de bureau	DRSP/P/AS	DC	PM	-

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE DIFFA (ADDITIF N°3)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMMP ou au CF (5)
1	Acquisition de la Matière d'Œuvre au profit du CFPT et du Lycée Technologique de Diifa	DRET/FP Diffa	DRP	PM	13/09/2022
2	Acquisition des équipements, la matière d'œuvre et les matériels et outillages techniques pour les CFM et les CET et autres équipements des centres	DRET/FP Diffa	AOON	PM	15/09/2022

DIRECTION REGIONALE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE TAHOUA (ADDITIF N°4)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMMP ou au CF (5)
1	Recrutemnt d'une entreprise pour la fourniture de la matière d'œuvre pour le Lycée et le CFPT de Tahoua	DRET/FP/TA	DRP	PM	12/09/2022
2	Recrutemnt d'une entreprise pour la Construction et réhabilitation des CET et CFM et achevement des chantiers	DRET/FP/TA	DC	PM	-



PLAN PRÉVISIONNEL



DIRECTION REGIONALE DE LA SANTE PUBLIQUE DE LA POPULATION ET DES AFFAIRES SOCIALES D'AGADEZ (ADDITIF N°1)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMF ou du CF (6)	Date d'invitation à Soumission (8)	Date ouverture des offres (9)	Fin évaluation (10)	Date de réception avis DGCMF ou CF (11)	Date de signature du contact (12)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (13)	Délai d'exécution (14)	Source de Financement (15)
19-août-22	22-août-22	01-sept-22	01-sept-22	12-sept-22	19-sept-22	27-sept-22	15 jours	BN
-	11-août-22	18-août-22	18-août-22	29-août-22	05-sept-22	15-sept-22	7 jours	BN
-	11-août-22	18-août-22	18-août-22	29-août-22	05-sept-22	15-sept-22	7 jours	BN
-	11-août-22	18-août-22	18-août-22	29-août-22	05-sept-22	15-sept-22	7 jours	BN

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE DIFFA (ADDITIF N°3)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMF ou du CF (6)	Date d'invitation à Soumission (8)	Date ouverture des offres (9)	Fin évaluation (10)	Date de réception avis DGCMF ou CF (11)	Date de signature du contact (12)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (13)	Délai d'exécution (14)	Source de Financement (15)
22/09/2022	23/09/2022	07/10/2022	10/10/2022	19/10/2022	26/10/2022	04/11/2022	15 jours	BN
22/09/2022	24/09/2022	24/10/2022	29/10/2022	08/11/2022	18/11/2022	23/11/2022	30 jours	FCSE

DIRECTION REGIONALE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE TAHOUA (ADDITIF N°4)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMF ou du CF (6)	Date d'invitation à Soumission (8)	Date ouverture des offres (9)	Fin évaluation (10)	Date de réception avis DGCMF ou CF (11)	Date de signature du contact (12)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (13)	Délai d'exécution (14)	Source de Financement (15)
21/09/2022	23/09/2022	07/10/2022	10/10/2022	19/10/2022	26/10/2022	04/11/2022	14 jours	BN
-	13/09/2022	20/09/2022	20/09/2022	29/09/2022	06/10/2022	17/10/2022	30 jours	BN



PLAN PRÉVISIONNEL



DIRECTION REGIONALE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE DOSSO (ADDITIF N°5)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA					
Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMPP ou au CF (5)
1	Construire des salles de classe dans les CFM ,les CET et les spécialisées dans les lycées.	DR	DC	PM	-
2	Acquerir des équipements ,la matière d'œuvre et les matériels et outillages techniques pour les CFM et les CET et les autres équipements des centres	DR	AON	PM	13/09/22
3	Acquérir des équipements des réfectoires de LT Doutchi et LPA Maradi	DR	AOO	PM	13/09/22

PROJET DE RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE DES COMMUNAUTÉS RURALES À L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE AU NIGER (Additif N°3)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA					
Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMPP ou au CF (5)
1	Acquisition de stock initial pour les GFS	URGP / PRECIS DOSSO	DC	PM	NA

DISTRICT SANITAIRE DE DOGONDOUTCHI (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA					
Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMPP ou au CF (5)
1	Prise en charge de l'alimentation des malades	-	-	-	-



PLAN PRÉVISIONNEL



DIRECTION REGIONALE DE L' ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE DOSSO (ADDITIF N°5)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (6)	Date d'invitation à Soumission (8)	Date ouverture des offres (9)	Fin évaluation (10)	Date de réception avis DGCMP ou CF (11)	Date de signature du contact (12)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (13)	Délai d'exécution (14)	Source de Financement (15)
-	13/09/2022	20/09/2022	20/09/2022	29/09/2022	06/10/2022	17/10/2022	4 mois	FCSE
22/09/22	23/09/22	24/10/22	28/10/22	08/11/22	15/11/22	24/11/22	30 jours	FCSE
22/09/22	23/09/22	24/10/22	28/10/22	08/11/22	15/11/22	24/11/22	30 jours	FCSE

PROJET DE RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE DES COMMUNAUTÉS RURALES À L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE AU NIGER (ADDITIF N°3)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (6)	Date d'invitation à Soumission (8)	Date ouverture des offres (9)	Fin évaluation (10)	Date de réception avis DGCMP ou CF (11)	Date de signature du contact (12)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (13)	Délai d'exécution (14)	Source de Financement (15)
NA	24/08/2022	30/08/2022	31/08/2022	13/09/2022	22/09/2022	26/09/2022	10 Jours	PRECIS / FIDA

DISTRICT SANITAIRE DE DOGONDOUTCHI (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (6)	Date d'invitation à Soumission (8)	Date ouverture des offres (9)	Fin évaluation (10)	Date de réception avis DGCMP ou CF (11)	Date de signature du contact (12)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (13)	Délai d'exécution (14)	Source de Financement (15)
-	-	-	-	-	-	13/10/2022	15 jours	BN



PLAN PRÉVISIONNEL



CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE AMA DE NIAMEY (ADDITIF N°3)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (5)
1	SUPPRESSION du marché n°1 de l'Additif n°2 fourniture de l'Alimentation au profit du CFPT/AMA	Le Directeur	AOO	PM	05/07/2022

LYCEE TECHNOLOGIQUE DES METIERS DU BATIMENT DE DOGONDOUTCHI (ADDITIF N°1)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (5)
1	Construction refectoir	Le proviseur	AOO	PM	12/09/2022

INSTITUT DE FORMATION EN ALPHABETISATION ET EDUCATION NON FORMELLE (Additif N°1)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (5)
1	Entretien Matériels roulant		CDF	PM	04/08/2022
2	Mise en état des rayonnages et d'accueil de centre des ressources documentaires physiques et numériques		CDF	PM	04/08/2022



CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE AMA DE NIAMEY (ADDITIF N°3)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (6)	Date d'invitation à Soumission (8)	Date ouverture des offres (9)	Fin évaluation (10)	Date de réception avis DGCMP ou CF (11)	Date de signature du contact (12)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (13)	Délai d'exécution (14)	Source de Financement (15)
14/07/2022	15/07/2022	15/08/2022	20/08/2022	30/08/2022	06/09/2022	15/09/2022	14 jours	BN

LYCEE TECHNOLOGIQUE DES METIERS DU BATIMENT DE DOGONDOUTCHI (ADDITIF N°1)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (6)	Date d'invitation à Soumission (8)	Date ouverture des offres (9)	Fin évaluation (10)	Date de réception avis DGCMP ou CF (11)	Date de signature du contact (12)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (13)	Délai d'exécution (14)	Source de Financement (15)
21/09/2022	22/09/2022	21/10/2022	26/10/2022	04/11/2022	11/11/2022	22/11/2022	15 jours	BN

INSTITUT DE FORMATION EN ALPHABETISATION ET EDUCATION NON FORMELLE (Additif N°1)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (6)	Date d'invitation à Soumission (8)	Date ouverture des offres (9)	Fin évaluation (10)	Date de réception avis DGCMP ou CF (11)	Date de signature du contact (12)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (13)	Délai d'exécution (14)	Source de Financement (15)
13/08/2022	14/08/2022	24/08/2022	26/08/2022	04/09/2022	11/09/2022	21/09/2022	7 jours	budget national
13/08/2022	14/08/2022	24/08/2022	26/08/2022	04/09/2022	11/09/2022	21/09/2022	7 jours	budget national



ECOLE DEND NATIONALE NIAMEY (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (5)
1	Prise en charge sanitaire des eleves gendarmes	Commandant	DRP	PM	01/09/2022

ESCADRON DE GENDARMERIE 1/1 NIAMEY (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (5)
1	Prise en charge sanitaire escadron gendarmerie 1/1 Niamey	Commandant	DRP	PM	01/09/2022

ESCADRON DE GENDARMERIE 2/1 NIAMEY (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (5)
1	Prise en charge sanitaire escadron gendarmerie 1/2 Niamey	Commandant	DRP	PM	01/09/2022



PLAN PRÉVISIONNEL



ECOLE DEND NATIONALE NIAMEY (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMF ou du CF (6)	Date d'invitation à Soumission (8)	Date ouverture des offres (9)	Fin évaluation (10)	Date de réception avis DGCMF ou CF (11)	Date de signature du contact (12)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (13)	Délai d'exécution (14)	Source de Financement (15)
10/09/2022	12/09/2022	27/09/2022	28/09/2022	07/10/2022	14/10/2022	23/10/2022	-	-

ESCADRON DE GENDARMERIE 1/1 NIAMEY (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMF ou du CF (6)	Date d'invitation à Soumission (8)	Date ouverture des offres (9)	Fin évaluation (10)	Date de réception avis DGCMF ou CF (11)	Date de signature du contact (12)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (13)	Délai d'exécution (14)	Source de Financement (15)
10/09/2022	12/09/2022	27/09/2022	28/09/2022	07/10/2022	14/10/2022	23/10/2022	-	-

ESCADRON DE GENDARMERIE 2/1 NIAMEY (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMF ou du CF (6)	Date d'invitation à Soumission (8)	Date ouverture des offres (9)	Fin évaluation (10)	Date de réception avis DGCMF ou CF (11)	Date de signature du contact (12)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (13)	Délai d'exécution (14)	Source de Financement (15)
10/09/2022	12/09/2022	27/09/2022	28/09/2022	07/10/2022	14/10/2022	23/10/2022	-	-



COMMUNE RURALE DE BABANKATAMI (ADDITIF N°1)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMMP ou au CF (5)
1	Achat du véhicule de service	SG	DC	PM	-
2	Construction du marché à betail	SG	AOO	PM	12/09/2022
3	Construction maigasin 200 T et approvisionnement	SG	AOO	PM	20/09/2022
4	Construction BIA et approvisionnement	SG	AOO	PM	20/09/2022

COMMUNE RURALE DE GOUGARAM (Additif N°3)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMMP ou au CF (5)
1	Construction, équipement et électrification solaire d'un CSI à Zorika	SG	AON	PM	15-juil-22
2	Fonçage du forage de Aouzawat embranchement RTA-Gougaram	SG	DC	PM	01-juin-22
3	Réactualisation du PDC	SG	DC	PM	01-août-22



COMMUNE RURALE DE BABANKATAMI (ADDITIF N°1)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (6)	Date d'invitation à Soumission (8)	Date ouverture des offres (9)	Fin évaluation (10)	Date de réception avis DGCMP ou CF (11)	Date de signature du contact (12)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (13)	Délai d'exécution (14)	Source de Financement (15)
-	12/09/2022	19/09/2022	19/09/2022	28/09/2022	05/10/2022	14/10/2022	7 Jours	Commune
14/09/2022	14/09/2022	14/10/2022	15/10/2022	26/10/2022	03/10/2022	13/10/2022	60 Jours	Fisan fisan
22/09/2022	24/09/2022	23/10/2022	24/10/2022	03/10/2022	12/10/2022	22/10/2022	60 Jours	PISA
22/09/2022	24/09/2022	23/10/2022	24/10/2022	03/10/2022	12/10/2022	22/10/2022	60 Jours	PISA

COMMUNE RURALE DE GOUGARAM (Additif N°3)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (6)	Date d'invitation à Soumission (8)	Date ouverture des offres (9)	Fin évaluation (10)	Date de réception avis DGCMP ou CF (11)	Date de signature du contact (12)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (13)	Délai d'exécution (14)	Source de Financement (15)
22-juil-22	26-juil-22	25-août-22	29-août-22	07-sept-22	14-sept-22	21-sept-22	03 mois	BC
06-juin-22	08-juin-22	08-juil-22	12-juil-22	21-juil-22	28-juil-22	04-août-22	03 mois	BC
06-août-22	08-août-22	15-août-22	19-août-22	28-août-22	04-sept-22	11-sept-22	02 mois	BC



MAISON D'ARRÊT DE DIFFA (ADDITIF N°2)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMMP ou au CF (5)
1	Alimentation des detenues	Régisseur/MA/DA	AON	PM	25/08/2022
1	Construction et Réhabilitation au sein de la maison d'Arrêt	Régisseur/MA/DA	AON	PM	-

MAISON D'ARRÊT DE MARADI (ADDITIF N°1)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMMP ou au CF (5)
1	Alimentation des détenus de la maison d'Arret	Régisseur	DRP	-	26/09/2022
2	Travaux de rehabilitation de la maison d'arret de Maradi	Régisseur	DC	-	-

MAISON D'ARRÊT DE DAKORO (ADDITIF N°2)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMMP ou au CF (5)
1	Acquisition des produits alimentaires	Régisseur	DRP	PM	05/09/2022



MAISON D'ARRÊT DE DIFFA (ADDITIF N°2)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (6)	Date d'invitation à Soumission (8)	Date ouverture des offres (9)	Fin évaluation (10)	Date de réception avis DGCMP ou CF (11)	Date de signature du contact (12)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (13)	Délai d'exécution (14)	Source de Financement (15)
02/09/2022	05/09/2022	04/10/2022	10/10/2022	19/10/2022	26/10/2022	01/11/2022	15 jours	BN
-	01/09/2022	07/09/2022	07/09/2022	15/09/2022	26/10/2022	22/09/2022	30 jours	BN

MAISON D'ARRÊT DE MARADI (ADDITIF N°1)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (6)	Date d'invitation à Soumission (8)	Date ouverture des offres (9)	Fin évaluation (10)	Date de réception avis DGCMP ou CF (11)	Date de signature du contact (12)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (13)	Délai d'exécution (14)	Source de Financement (15)
05/10/2022	06/10/2022	21/10/2022	24/10/2022	02/10/2022	09/11/2022	18/11/2022	7 Jours	BN
-	27/09/2022	04/10/2022	04/10/2022	13/10/2022	20/10/2022	31/10/2022	1 mois	BN

MAISON D'ARRÊT DE DAKORO (ADDITIF N°2)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (6)	Date d'invitation à Soumission (8)	Date ouverture des offres (9)	Fin évaluation (10)	Date de réception avis DGCMP ou CF (11)	Date de signature du contact (12)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (13)	Délai d'exécution (14)	Source de Financement (15)
14/09/2022	16/09/2022	30/09/2022	03/10/2022	12/10/2022	19/10/2022	28/10/2022	Deux (2) semaines	BN



Décision N° 0028/ARMP/CRD

du mardi 10 Mai 2022, sur l'examen de la recevabilité du recours introduit par le Mandataire du Groupement DIGITECH SERVICE-IT SOLUTIONS, TEL (+227) 99 29 34 39 contre le Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA), BP : 12 745, TEL : (+227) 20 72 32 33, relatif à l'appel d'offres ouvert national n°001/FAFPA/AON/2022, pour la fourniture de matériels informatiques.

LE COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS (CRD)

- Vu la Directive N° 04/2005/CM/UEMOA du 9 décembre 2005**, portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;
- Vu la Directive N° 05/2005/CM/UEMOA du 9 décembre 2005**, portant contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;
- Vu la loi N°2011-37 du 28 octobre 2011** portant principes généraux, contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public au Niger ;
- Vu le Décret N°2016-641/PRN/PM du 1^{er} décembre 2016**, portant code des marchés publics et des délégations de service public ;
- Vu le Décret N°2011-687/PRN/PM du 29 décembre 2011**, portant attributions, composition, organisation et modalités de fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, et ses textes modificatifs subséquents ;
- Vu le Décret N°2004-192/PRN/PM du 06 juillet 2004**, fixant les modalités de fonctionnement du Comité de Règlement des Différends ;
- Vu le Décret N° 2019-222/PRN/PM du 29 avril 2019**, portant nomination des membres du Conseil National de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N° 2021- 410/PRN/PM du 04 Juin 2021**, portant nomination d'un membre du Conseil National de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N°2021/787/PRN/PM du 23 septembre 2021**, portant nomination d'un membre du Conseil National de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu le Règlement Intérieur** du Comité de Règlement des Différends ;
- Vu la résolution du CNR du 02 décembre 2021**, portant nomination du Président du Comité de Règlement des Différends ;
- Vu la Décision N°00003/PCNR/ARMP du 02 décembre 2021**, portant désignation des membres du Comité de Règlement des Différends ;
- Vu la requête en date du lundi 02 mai 2022** du Mandataire du Groupement Digitech Services-IT Solutions
- Vu les pièces** du dossier ;
- Statuant en matière de règlement de différend relatif à l'attribution de marchés publics, en sa session tenue à la date susvisée et à laquelle siégeaient **Mesdames : Bachir Safia Soromey**, Présidente du CRD, **Souleymane Gambo Mamadou, Ali Mariama Ibrahim Maifada, Messieurs : Moustapha Matta, Rabiou Adamou et Yahaya Madou**, tous Conseillers à l'Agence de Régulation des Marchés Publics, membres dudit Comité, assisté de **Monsieur Elhadji Magagi Ibrahim**, Chef de Service du Contentieux, assurant le secrétariat de séance, après en avoir délibéré conformément à la loi et aux principes généraux de la régulation, le



CRD a rendu la décision dont la teneur suit :

Entre

Le Groupement Digitech Service-IT Solutions, soumissionnaire, **Demandeur**, d'une part ;

Et

Le Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage, Autorité contractante, **Défendeur**, d'autre part ;

Sans que les présentes qualités puissent nuire ni préjudicier aux droits et intérêts respectifs des parties en cause mais au contraire sous les plus expresses réserves de fait et de droit.

Faits, procédure et prétentions des parties

Par lettre du lundi 25 Avril 2022, le Directeur Général du **Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA)**, Personne Responsable du Marché (PRM) a notifié au mandataire du **groupement Digitech Services-IT Solutions**, le rejet de son offre relative à l'appel d'offres susvisé au motif que les copies des marchés similaires fournies n'ont pas été légalisées et timbrées conformément aux exigences de l'**IC 4.1 des Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO) du Dossier d'appel d'offres (DAO)**.

Selon le Directeur Général du FAFPA, cette clause demande à chaque candidat de prouver, documentation à l'appui d': « avoir effectué au moins deux (2) marchés similaires en fourniture des matériels informatiques d'au moins 40 000 000 FCFA TTC chacun (**contrats + PV de réception en copies légalisées et timbrées au cours de trois dernières années (2021, 2020 et 2019) (...)**) ».

Aussi, elle a relevé une différence de **5%** en hors taxe sur le montant de l'enregistrement du contrat présenté.

Par ailleurs, la PRM a porté à la connaissance du requérant, d'une part, que le marché a été attribué à **SIME**, pour un montant de **89 830 601 TTC** avec un délai de livraison de **45 jours**, et d'autre part, la possibilité qui lui est offerte de contester ces résultats dans un délai de **cinq**

(5) jours ouvrables conformément à l'**article 165** du code des marchés publics.

Par courrier reçu le mardi 26 Avril 2022, le mandataire du **Groupement Digitech Services-IT Solutions** a introduit un recours préalable pour contester les motifs du rejet de son offre.

Il soutient à l'appui de son recours que son offre a satisfait aux exigences de l'**IC 4.1** demandant à chaque soumissionnaire d'apporter la preuve d'avoir exécuté deux marchés similaires, en produisant soit, des copies de contrats enregistrés et les PV de réception y relatifs, soit des copies des contrats enregistrés accompagnés des copies légalisées et timbrées des attestations de bonne fin.

Selon le requérant c'est uniquement les copies des attestations de bonne fin qui doivent être légalisées et timbrées, ce qui exclut de cette formalité les contrats enregistrés ainsi que les PV de réception.

Relativement à l'observation faite sur montant de l'enregistrement, il fait savoir que la différence constatée est due aux pénalités de retard qui se sont ajoutés aux droits d'enregistrement de **5%** comme en attestent les quittances d'enregistrement.

Le Groupement a demandé à la PRM de reprendre l'évaluation de son offre et de mettre à sa disposition une copie du procès-verbal d'Ouverture des plis, d'Evaluation des offres et d'Attribution du marché et le rapport d'analyse du Comité d'Experts Indépendant en application des dispositions des **articles 88 et 97** du Code des marchés publics.

Par lettre en date du vendredi 29 Avril 2022, le Directeur Général du **FAFPA** a apporté les éléments de réponse aux questions soulevées par le groupement dans son recours préalable.

Il soutient que relativement au motif du rejet de l'offre du requérant, ce dernier a fait sa propre interprétation de l'**IC 4.1** pour se soustraire aux exigences du DAO en ce sens que c'est toutes les copies qui doivent être légalisées et timbrées.



Aussi, il fait savoir au Groupement que les copies des contrats et les attestations de bonne fin ainsi que les PV de réception ne sont valables que lorsqu'ils ont été légalisés et timbrés comme l'exige le DAO et le droit positif nigérien.

En outre, les documents non légalisés et timbrés restent douteux quant à leur authenticité.

Il fait valoir que tous les soumissionnaires ayant participé à cet appel à la concurrence ont satisfait à cette exigence du DAO. C'est pour garantir un traitement équitable entre les soumissionnaires, par respect à la réglementation et aux critères fixés dans le DAO, l'offre du **Groupement Digitech Services-IT Solutions** a été écartée.

Concernant les documents demandés par le groupement relatif à l'évaluation, ceux-ci ont été mis à sa disposition en application des **articles 88 et 97** précités.

N'étant pas satisfait de la réponse donnée à son recours préalable, le mandataire du Groupement **Digitech Services-IT Solutions** a introduit par requête reçue le 02 Mai 2022, un recours devant le CRD, pour contester les motifs du rejet de son offre.

Sur la recevabilité du recours

En application de l'**article 165** du Code des Marchés Publics, le recours préalable doit être exercé dans les **cinq (5) jours ouvrables** suivant la publication de l'avis d'appel d'offres ou de la communication du dossier d'appel d'offres, de la notification de la décision d'attribuer ou de ne pas attribuer le marché ou la délégation de service public.

Conformément aux dispositions de l'**article 166** du code précité, en l'absence de décision favorable dans les **cinq (05) jours ouvrables** suivant le dépôt du recours préalable, le requérant dispose de **trois (03) jours ouvrables** pour présenter un recours devant le CRD.

Dans le cas d'espèce, le **Groupement Digitech Service-IT Solutions** a introduit son recours préalable, le mardi 26 Avril 2022, après avoir reçu la notification du rejet de son offre, le lundi 25 Avril 2022.

A compter du lundi 02 Mai 2022, le **Mandataire du Groupement** avait jusqu'au mercredi 04 Mai 2022 pour saisir le CRD, ce qu'il a fait, dès le lundi 02 Mai 2022, soit dans les délais et les formes requis.

En considération de tout ce qui précède, il y a lieu de déclarer, recevable en la forme, le recours du **Groupement Digitech Service-IT Solutions** contre le **Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage**

PAR CES MOTIFS :

- ✓ déclare, recevable en la forme, le recours du **Groupement Digitech Service-IT Solutions** contre le **Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage**;
- ✓ dit qu'en application de l'**article 167** du code des marchés publics, **la procédure de passation dudit marché est suspendue**, en attendant la décision au fond du Comité de Règlement des Différends ;
- ✓ dit **qu'un Conseiller est désigné** pour instruire le dossier ;
- ✓ dit que les **documents originaux relatifs** à la procédure dudit marché doivent être transmis à l'Agence de Régulation des Marchés Publics dans les **meilleurs délais** ;
- ✓ dit que cette décision est exécutoire, conformément à la réglementation en vigueur ;
- ✓ dit que le Secrétaire Exécutif de l'Agence de Régulation des Marchés Publics est chargé de notifier au **Groupement Digitech Service-IT Solutions** ainsi qu'au **Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage**, la présente décision qui sera publiée au journal des marchés publics.

Fait à Niamey, le 10 Mai 2022

LA PRÉSIDENTE DU CRD



Décision N° 0034/ARMP/CRD

du mardi 26 Mai 2022, sur l'examen au fond du recours introduit par le Mandataire du Groupement DIGITECH SERVICE - IT SOLUTIONS, TEL (+227) 99 29 34 39 contre le Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA), BP : 12 745 Niamey-Niger, TEL : (+227) 20 72 32 33, relatif à l'appel d'offres ouvert national n°001/FAFPA/AON/2022, pour la fourniture de matériels informatiques.

LE COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS (CRD)

- Vu la Directive N° 04/2005/CM/UEMOA du 9 décembre 2005**, portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;
- Vu la Directive N° 05/2005/CM/UEMOA du 9 décembre 2005**, portant contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;
- Vu la loi N°2011-37 du 28 octobre 2011** portant principes généraux, contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public au Niger ;
- Vu le Décret N°2016-641/PRN/PM du 1^{er} décembre 2016**, portant code des marchés publics et des délégations de service public ;
- Vu le Décret N°2011-687/PRN/PM du 29 décembre 2011**, portant attributions, composition, organisation et modalités de fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, et ses textes modificatifs subséquents ;
- Vu le Décret N°2004-192/PRN/PM du 06 juillet 2004**, fixant les modalités de fonctionnement du Comité de Règlement des Différends ;
- Vu le Décret N° 2019-222/PRN/PM du 29 avril 2019**, portant nomination des membres du Conseil National de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N° 2021- 410/PRN/PM du 04 Juin 2021**, portant nomination d'un membre du Conseil National de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N°2021/787/PRN/PM du 23 septembre 2021**, portant nomination d'un membre du Conseil National de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu le Règlement Intérieur** du Comité de Règlement des Différends ;
- Vu la résolution du CNR du 02 décembre 2021**, portant nomination du Président du Comité de Règlement des Différends ;
- Vu la Décision N°00003/PCNR/ARMP du 02 décembre 2021**, portant désignation des membres du Comité de Règlement des Différends ;
- Vu la requête en date du lundi 02 mai 2022** du Mandataire du Groupement Digitech Services-IT Solutions.
- Vu les pièces** du dossier ;
- Statuant en matière de règlement de différend relatif à l'attribution de marchés publics, en sa session tenue à la date susvisée et à laquelle siégeaient **Mesdames : Bachir Safia Soromey**, Présidente du CRD, **Souleymane Gambo Mamadou**, **Ali Mariama Ibrahim Maifada**, **Messieurs : Moustapha Matta**, **Rabiou Adamou et Yahaya Madou**, tous Conseillers à l'Agence de Régulation des Marchés Publics, membres dudit Comité, assisté de **Messieurs Yacouba Soumana**, Directeur de la Réglementation et des Affaires Juridiques et **Elhadji Magagi Ibrahim**, Chef de Service du Contentieux, assurant le secrétariat de séance, après en avoir délibéré conformément à la loi et aux principes généraux de la régulation, le CRD a rendu la décision dont la teneur suit :
- Entre
- Le Groupement Digitech Service-IT Solutions**, soumissionnaire, **Demandeur**, d'une part ;
- Et
- Le Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage**, Autorité contractante, **Défendeur**, d'autre part ;
- Sans que les présentes qualités puissent nuire ni préjudicier aux droits et intérêts respectifs des



parties en cause mais au contraire sous les plus expresses réserves de fait et de droit.

Faits, procédure et prétentions des parties

Le **Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA)** a, dans le cadre du processus d'acquisition des matériels informatiques lancé l'Appel d'Offre susvisé auquel le groupement **DIGITECH SERVICES-IT SOLUTIONS**, a participé.

A l'issue de l'évaluation, l'offre du groupement a été rejetée au motif que les copies de marchés similaires qu'il a fournies n'ont pas été légalisées et timbrées comme l'exigence l'**IC 4.1** des Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO) du Dossier d'appel d'offres (DAO).

Par lettre du 26 Avril 2022, le mandataire du **Groupement DIGITECH SERVICES-IT SOLUTIONS** a introduit un recours préalable pour contester les motifs du rejet de son offre auquel, le Directeur Général du **FAFPA** a apporté des éléments de réponse le 29 Avril 2022.

Non satisfait de la réponse donnée à son recours, le mandataire dudit Groupement a introduit par requête reçue le 02 Mai 2022, un recours devant le CRD pour contester les motifs du rejet de son offre.

Le Comité a, dans le cadre du traitement de ce recours, rendu le 10 Mai 2022, la décision n°000028/ARMP/CRD sur la forme, dont la teneur suit :

Par ces motifs

- ✓ Déclare, recevable en la forme, le recours du Groupement **Digitech Service-IT Solutions** contre le **Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage**;
- ✓ Dit qu'en application de l'**article 167** du code des marchés publics, **la procédure de passation du marché est suspendue**, en attendant la décision au fond du Comité de Règlement des Différends ;
- ✓ Dit **qu'un Conseiller est désigné** pour instruire le dossier ;
- ✓ Dit que les **documents originaux relatifs** à la procédure dudit marché doivent être transmis à l'Agence de Régulation des Marchés Publics dans les **meilleurs délais** ;
- ✓ Dit que cette décision est exécutoire, conformément à la réglementation en vigueur.

En application de cette décision, le Secrétariat Exécutif de l'ARMP a demandé le 13 Mai 2022 au Directeur Général du Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle, la transmission des documents originaux relatifs au marché querellé, aux fins

d'instruction du dossier, ce qu'il a fait par courrier, reçu le 18 Mai 2022.

LES MOYENS DEVELOPPES A L'APPUI DU RECOURS

Pour le **Groupement Digitech Services-IT Solutions**, les motifs invoqués pour rejeter son offre ne sont pas fondés en ce sens qu'il a fourni deux copies conformes de marchés similaires telles qu'exigées par l'**IC 4.1 des DPAO**.

Le requérant explique que cette clause demande à chaque soumissionnaire d'apporter la preuve d'avoir exécuté deux marchés similaires, en produisant soit, des copies de contrats enregistrés et les PV de réception y relatifs, soit des copies des contrats enregistrés accompagnés des copies légalisées et timbrées des attestations de bonne fin.

Selon lui, c'est uniquement les copies des attestations de bonne fin qui doivent être légalisées et timbrées, ce qui exclut de cette formalité les contrats enregistrés ainsi que les PV de réception.

Il ajoute que relativement à l'observation faite sur le montant de l'enregistrement, la différence constatée est due aux pénalités de retard qui se sont ajoutés aux droits d'enregistrement de **5%** comme en attestent les quittances d'enregistrement.

Il a demandé à la PRM de reprendre l'évaluation de son offre et de mettre à sa disposition une copie du procès-verbal d'Ouverture des plis, d'Evaluation des offres et d'Attribution du marché ainsi que le rapport d'analyse du Comité d'Experts Indépendant en application des dispositions des **articles 88 et 97** du Code des marchés publics.

LES MOTIFS DE L'AUTORITE CONTRACTANTE

Pour sa part, le Directeur Général du **Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage** a réitéré que le motif du rejet de l'offre du groupement fondé sur la non-conformité de l'offre aux exigences de l'**IC 4.1 précitée**.

Il précise que cette clause demande à chaque candidat de prouver, documentation à l'appui qu'il satisfait aux exigences ci-après: « avoir effectué au moins deux (2) marchés similaires en **lien avec le matériel informatique (contrats enregistrés + PV de réception ou contrats enregistrés + attestations de bonne fin en copies légalisée et timbré au cours de trois dernières années (2021,2020 et 2019), d'un montant minimum de 40 000 000 FCFA TTC chacun (...)**».

Il fait valoir qu'à la lecture de la clause précitée, ce sont toutes les copies qui doivent être légalisées et



timbrées conformément aux exigences du DAO et aux textes législatifs et réglementaires en vigueur au Niger.

Selon lui, les documents non légalisés restent douteux quant à leur authenticité.

Il fait remarquer que tous les autres soumissionnaires ayant participé à cet appel à la concurrence ont satisfait aux exigences de cette clause.

Pour garantir un traitement équitable entre les soumissionnaires, par respect à la réglementation et aux critères fixés dans le DAO, l'offre du **Groupelement Digitech Services-IT Solutions** a été écartée.

Il a mis à la disposition du groupement à sa demande, le procès-verbal d'ouverture, d'évaluation et d'attribution du marché ainsi que le rapport du Comité d'Experts Indépendant conformément aux dispositions des **articles 88 et 97** du Code des marchés publics.

Relativement à la différence de **5%** en hors taxe sur le montant de l'enregistrement du contrat présenté, la PRM dit prendre acte des explications données par le groupement.

L'OBJET DU DIFFEREND

Il ressort des faits que le différend porte sur la non-conformité à la clause **IC4.1 des DPAO du DAO** de copies de marchés similaires fournies par le **Groupelement Digitech Services-IT Solutions**.

EXAMEN AU FOND DU DIFFEREND

Après avoir entendu le conseiller rapporteur et suite aux échanges, le Comité de Règlement de Différends rappelle que l'IC 4.1 du DAO demande à chaque candidat de prouver, documentation à l'appui qu'il satisfait aux exigences ci-après : « avoir effectué au moins deux (2) marchés similaires en **lien avec le matériel informatique (contrats enregistrés + PV de réception ou contrats enregistrés + attestations de bonne fin en copies légalisée et timbré au cours de trois dernières années (2021, 2020 et 2019), d'un montant minimum de 40 000 000 FCFA TTC chacun (...)**».

A ce sujet, le CRD constate comme l'a relevé à juste titre la PRM et contrairement à la lecture faite par le requérant consistant à dire que c'est uniquement les copies des contrats enregistré + PV de réception qui doivent être légalisée et timbrées, ce sont toutes les copies de contrats enregistrés + PV de réception ou contrats enregistrés + attestations de bonne fin qui doivent être légalisée et timbrées.

Cette clause indique que l'absence des documents

exigés par l'**IC 4.1 des DPAO du DAO** entraîne le rejet de l'offre.

Aussi, le CRD relève que conformément aux dispositions de l'**article 597 bis** du Code Général des Impôts, « il est apposé, sous peine de non validité, un timbre fiscal de 200 francs CFA, sur toute légalisation de document ou de signature quel que soit le fonctionnaire ou l'officier ministériel qui a procédé à la légalisation ».

En considération de tout ce qui précède, il y a lieu, dès lors de déclarer non fondé, le recours du **GROUPEMENT DIGITECH SERVICES-IT SOLUTIONS** contre le **Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage**, relatif à l'appel d'offres ouvert national **n°001/FAFPA/AON/2022**, portant fourniture de matériels informatiques pour n'avoir pas légalisées et apposées des timbres fiscaux sur les copies des documents cités par l'IC susvisée, de lever la suspension de la procédure de passation du marché et de confirmer les résultats de l'évaluation.

PAR CES MOTIFS

- ✓ Dit que l'offre du requérant n'a pas satisfait aux exigences de l'**IC 4.1 des DPAO du DAO**, relatives aux marchés similaires ;
- ✓ Déclare, non fondé le recours du groupement Digitech Services-IT Solutions contre le Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage, relatif à l'appel d'offres national **n°001/FAFPA/AON/2022**, portant fourniture de matériels informatiques ;
- ✓ Confirme, les résultats de la Commission d'Ouverture, d'Evaluation et d'Attribution du marché ;
- ✓ Ordonne la levée de la suspension de la procédure de passation du marché ;
- ✓ Dit que la décision est exécutoire, conformément à la réglementation en vigueur ;
- ✓ Dit que le Secrétaire Exécutif de l'Agence de Régulation des Marchés Publics est chargé de notifier au **groupement Digitech Services-IT Solutions**, ainsi qu'au **Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage**, la présente décision qui sera publiée au journal des marchés publics.

Fait à Niamey, le 26 Mai 2022

LA PRÉSIDENTE DU CRD



Champ d'application des différents modes de passation des marchés publics au Niger